

BUREAU SYNDICAL

Procès-Verbal n° 140

Séance du 18 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- **APPROBATION DU PROCES VERBAL N°139 DU BUREAU SYNDICAL DU 28 JUIIN 2023**
- **DELIBERATIONS**

ADMINISTRATION GENERALE

- **Délibération 1-01**
COMMUNE DE VAUDRICOURT - SECURITE PUBLIQUE – CONVENTION
COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE
NATIONALE – SIGNATURE
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

POLE SOLIDARITE SANTE

- **Délibération 7-01**
EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION UNIS-CITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 18 H 30

Nombre de délégués : 29

Date envoi et affichage
de la convocation : 12 octobre 2023

Présents à la séance : 17

Compte-rendu de la séance :
19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures trente, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé au Groupe Scolaire Yves Duteil, à Fouquières-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 octobre 2023.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, CARRE, MASSART, MALBRANQUE, DOUVRY, OGIEZ, Mme DUBY, M. DELORY, Mme CLEROT, MM. CARAMIAUX, LECOMTE, JOMBART, COQUERELLE, HERNU, JURCZYK, Mme MEYFROIDT, M. CHRETIEN.

A donné pouvoir : Mme MULLET à M. GIBSON.

Excusés : MM. HENNEBELLE, ELAZOUZI, Mmes LEFEBVRE, DECOURCELLE, MULLET, MM. BERTIER, DELANNOY, Mme DELANNOY, MM. MICHALSKI, MARCELLAK, Mme DUCLOY, M. TASSEZ.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON :

Bonsoir à tous.

Il nous faut tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre alphabétique des communes, nous en sommes à la commune de Festubert. Est-ce que Monsieur le Maire de la commune de Festubert accepte d'être notre secrétaire de séance ?

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

M. DOUVRY est désigné secrétaire de séance.

Avant de démarrer ce Bureau, il nous faut approuver le procès-verbal du bureau syndical du 28 juin 2023.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ?

Pas de remarque, il est donc approuvé.

Deux délibérations à l'ordre du jour de ce bureau syndical, nous commençons par la 1-01.

1-01 - COMMUNE DE VAUDRICOURT - SECURITE PUBLIQUE – CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE - SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure (Livre V — Titre 1^{er}) et notamment ses articles L.512-1-2 et L.512-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 approuvant la modification des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois, et notamment la création de la compétence Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans les conditions définies à l'annexe 1 des statuts modifiés.

Par délibérations adoptées les 20 octobre 2021 et 19 octobre 2022, le Comité Syndical a été informé du transfert de la compétence Sécurité Publique au syndicat par les communes suivantes : Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Sailly-Labourse, Vendin-lez-Béthune, Verquin et Chocques.

Par délibérations n° 1- 03 du 30 mars 2022 et 1-01 du 19 octobre 2022, le Bureau Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions de coordination avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et chacune de ces communes adhérentes à la compétence Sécurité Publique : conventions multipartites qui ont été signées le 27 avril 2022 s'agissant des communes d'Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Gosnay, Sailly-Labourse, Vendin-lez-Béthune et Verquin, et le 25 janvier 2023 s'agissant de la commune de Chocques.

Par délibération en date du 29 septembre 2023, la Commune de Vaudricourt a décidé de transférer, au 1^{er} janvier 2024, au SIVOM de la Communauté du Béthunois la compétence Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Etant rappelé que la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat ont vocation à intervenir sur la totalité du territoire de la commune dans le respect de leurs compétences respectives, une convention de coordination doit être passée entre Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Maire de la commune concernée et Monsieur le Président du SIVOM.

La convention de coordination précise les missions prioritaires, notamment judiciaires, confiées aux agents de police municipale, ainsi que la nature et les lieux de leurs interventions, eu égard à leurs modalités d'équipement et d'armement. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la police et de la gendarmerie nationales. Elle précise la doctrine d'emploi du service de police municipale. Enfin, elle est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par demande écrite.

Monsieur le Président invite le bureau syndical à l'autoriser à signer la convention de coordination à intervenir avec Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Maire de la Commune de Vaudricourt, selon le projet de convention ci-jointe.

Il s'agit là d'une délibération dans le cadre de l'adhésion de la commune de Vaudricourt à la compétence Sécurité Publique et à la Police Municipale Intercommunale, pour nous permettre de signer la convention de coordination entre le SIVOM, la commune, le Procureur de la République et le Préfet.

Est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-01 est adoptée à l'unanimité.

7-01 EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

UNIS-CITÉ a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les volontaires d'Unis-Cité), de mener en équipe pendant une période de huit mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel et d'encourager leur autonomie vis-à-vis des outils numériques, le SIVOM du Béthunois souhaite conclure un partenariat avec l'association Unis-Cité visant à réduire l'isolement des personnes âgées, à travers des actions collectives réalisées dans les résidences autonomie et EHPAD gérés par le SIVOM du Béthunois.

Les interventions et actions seront assurées, à titre gratuit, par les bénévoles de l'association Unis-cité en concertation avec les professionnels des EHPA comme suit :

- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque jeudi de 14h30 à 16h30 à l'EHPAD Marie Curie ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mardi de 14h30 à 16h30 à l'EHPAD Frédéric Degeorge ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Guynemer ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Les Sorbiers ;
- 1 binôme « Solidarité Numérique » chaque lundi après-midi de 14h30 à 16h30 en alternance dans les résidences Guynemer et Sorbiers (soit deux séances par mois dans chaque résidence, une tous les 15 jours)

Considérant l'intérêt pour les résidents de bénéficier de cet accompagnement,

La convention est conclue à compter de la date d'arrivée des volontaires sur les projets et devra être respectée jusqu'à son terme, étant précisé que les volontaires sont mobilisés du 20 novembre 2023 au 14 juin 2024.

Après avis favorables de la commission Solidarité-Santé du 3 octobre 2023 et de la commission Administration Générale, Planification et Finances du 11 octobre 2023,

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser les Vice-Présidents délégués à signer la Convention de partenariat correspondante selon le projet ci-joint.

Il s'agit d'une délibération en lien avec nos établissements pour personnes âgées pour autoriser le partenariat avec l'association UNIS-CITE et l'intervention des jeunes d'UNIS-CITE dans nos établissements, notamment sur des activités collectives.

Est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 7-01 est adoptée à l'unanimité.

Voilà qui clôt ce Bureau. Merci à tous et à tout de suite au Comité.

Le Président



M. Pierre-Emmanuel GIBSON

Le secrétaire de séance

A dark ink signature of M. Jean-Marie DOUVRY is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de FESTUBERT" and "02148".

M. Jean-Marie DOUVRY